

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL : SEANCE 08/07/2025

Secrétaire élu : Angélique GONIN-CHARTIER

Présents : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-François TEIL, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Absents : Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à JF TEIL), Sandrine DEVEAUX (pouvoir à Corinne GELIN), Laurence PIERRAT (pouvoir à Lydie AUGAY), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Dimitri GIRARD (pouvoir à Daniel DUMONTET)

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Mme Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du procès-verbal de la séance du 20/05/2025

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20/05/2025. *Adopté par 19 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Mme Patricia BALMONT)*

03- Exercice des pouvoirs délégués du maire - compte-rendu

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Jeannette Ponteille, renonciation au DPU le 19/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse des pins, renonciation au DPU le 19/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, route de Saint-Claude Huissel, renonciation au DPU le 23/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue des fontaines, renonciation au DPU le 30/05/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 11 novembre 1918, renonciation au DPU le 10/06/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse de la folletière, renonciation au DPU le 10/06/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse Jean Moos, renonciation au DPU le 12/06/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de la clairière, renonciation au DPU le 12/06/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de Sandrin, renonciation au DPU le 12/06/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de la clairière, renonciation au DPU le 12/06/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Marcel Pagnol, renonciation au DPU le 17/06/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, allée des bleuets, renonciation au DPU le 23/06/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse du Passet, renonciation au DPU le 27/06/2025

Concessions cimetièrè :

<u>Cimetièrè n°1 :</u>	27/05/2025 : renouvellement concession, 3m ² , 15 ans
<u>Cimetièrè n°2 :</u>	26/05/2025 : nouvelle concession, 2,5m ² , 15 ans
<u>Cimetièrè n°3 :</u>	07/05/2025 : renouvellement concession, 2,5m ² , 15 ans
	22/05/2025 : renouvellement concession, 6m ² , 30 ans
	18/06/2025 : renouvellement concession, 6m ² , 30 ans
<u>Cimetièrè n°4 :</u>	22/05/2025 : nouvelle concession, 3m ² , 30 ans
<u>Saint-Claude Huissel :</u>	06/05/2025 : nouvelle concession, 6m ² , 30 ans
	19/05/2025 : nouvelle concession, 3m ² , 30 ans

Conventions :

- Avenant n°1 en date du 27/05/2025 à la convention d'occupation précaire avec la poste

Assurance : (subdélégation à Eric LACROIX)

Avenant au contrat multirisques, ALLIANZ – renégociation générale du contrat

Engagement de dépenses :

Contrôle présence radon dans les ERP, SOCOTEC :

Montant : 2 650.00 € HT 3 180.00 € TTC

Changement store, Pôle petite enfance, PLANTIER :

Montant : 1 001.15 € HT 1 201.38 € TTC

Pose de film anti-chaleur sur fenêtre, foyer seniors du parc, ABS COMMUNICATION :

Montant : 2 251.00 € HT 2 701.20 € TTC

Réparation de la pompe bouclage chaudière bois, salle Bagatelle, MOOS :

Montant : 1 121.79 € HT 1 346.15 € TTC

Remplacement prises d'escalade, salle gym'escal, VOLX CLIMBING :

Montant : 3 333.50 € HT 4 000.20 € TTC

Location et frais d'installation de l'ALGECO, école Le Petit Prince, ALGECO :

Montant : 21 087.15 € HT 25 304.58 € TTC

Totem mémoire de la ville – histoire de quartier, centre-ville, SIGNATURE :

Montant : 1 994.00 € HT 2 392.80 € TTC

Relevé topographique de la zone de rencontre, centre-ville, ADAGE :

Montant : 2 500.00 € HT 3 000.00 € TTC

Pergola bioclimatique, cour de la crèche Pôle petite enfance, BOUTIQUE DU STORE :

Montant : 12 650.00 € HT 15 180.00 € TTC

Guirlande illumination des rues, place de l'Europe, BLACHERE ILLUMINATION :

Montant : 3 447.79 € HT 4 137.35 € TTC

Demandes de subvention :

Financier	Dispositif	Projets	Montant projet € HT	Montant sollicité	Date de dépôt
Département	Appel à projets	Requalification du parking de l'église	817 013.83 € HT	160 000.00 €	05/06/2025
Département	Produit des amendes de police	Amélioration de la signalétique Remise en état d'une voie de desserte d'un hameau	41 018.62 € HT	20 000.00 €	05/06/2025

Le Conseil municipal PREND ACTE du compte-rendu de délégations.

04- Personnel communal – modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal **APPROUVE** la modification ci-après du tableau des effectifs :

- Eligibilité de l'emploi de **responsable voirie** aux grades du cadre d'emploi d'agent de maîtrise et des adjoints techniques. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- Création d'un emploi **d'assistant médical** à temps complet éligible aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- Création d'un emploi **d'infirmier de pratique avancée** à temps complet, éligible aux grades du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- Création d'un emploi **d'adjoint au responsable des services techniques** éligible aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques, agents de maîtrise et des techniciens territoriaux. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- Création d'un emploi **d'instructeur des autorisations du droit des sols** à temps complet éligible aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou techniques et des rédacteurs ou techniciens territoriaux. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique

⇒ Suppression des emplois suivants :

ADMINISTRATIF : 1 emploi **d'agent accueil/état civil** à temps complet, 1 emploi **d'assistant administratif** à temps complet

POLICE : 1 emploi **d'agent de police municipale** à temps non complet 30h (Agent de PM)

MEDIATHEQUE : 1 emploi de **responsable de médiathèque** à 28 heures (assistant de conservation) et 1 emploi **d'agent de médiathèque** à 27 heures (adjoint du patrimoine)

TECHNIQUE :

- 2 postes **d'agent technique de voirie** à temps complet (adjoint technique)
- 2 postes **d'agent d'entretien espaces verts/sports** à temps complet (adjoint technique)
- 1 emploi **d'agent d'entretien des espaces verts/sport** à temps non complet 19h30 (adjoint technique)
- 1 poste **d'agent d'entretien des équipements sportifs** à temps complet (Adjoint technique)
- 2 postes **d'agent technique polyvalent** (affecté aux bâtiments) à temps complet (Adjoint technique)
- 1 emploi **d'agent de maintenance en bâtiment** à temps complet (adjoint technique)
- 1 emploi **d'agent d'entretien et d'hygiène Bâtiments divers** à temps non complet 20 heures (adjoint technique)
- 1 emploi **d'agent d'entretien et d'hygiène Bâtiments divers** à temps non complet 24 heures (adjoint technique)
- 3 emplois **d'agent d'entretien et d'hygiène /périscolaire** à temps complet (adjoint technique)
- 1 poste **d'agent de restauration** à temps non complet 21h30 (adjoint technique)
- 1 PEC **agent d'entretien et d'hygiène des écoles** à temps non complet 27 heures

- 1 emploi d'ASVP à temps complet (Adjoint technique).

MEDICO-SOCIALE : 1 poste de **médecin** à 26h et 1 poste de **médecin** à 24h30

En réponse à Mme Patricia PIVOT, M le Maire indique que les suppressions de poste ne concernent que des postes non pourvus.

Adopté à l'unanimité

05- Versement de la dotation exceptionnelle pour la mise en œuvre d'une prime ou d'une revalorisation des personnels des Centres Municipaux de Santé

Le conseil municipal décide d'attribuer la dotation de 24 301 € de la manière suivante :

Emploi	Prime (hors charges patronales) pour un Temps Complet (exprimée en BRUT)
Médecin coordinateur	2500€
Médecins	2000€
Secrétaires	1300€
Agents d'entretien	700€

Le montant des charges patronales s'ajoute à cette répartition de la dotation.

Le conseil municipal dit que cette prime sera proratisée en fonction de la quotité de travail affectée au centre municipal de santé, autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent, dit que cette prime fera l'objet d'un versement unique sur le deuxième semestre 2025, dit que dans le cas d'une prolongation du dispositif par l'Etat, la reconduction du versement de cette prime fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal et enfin, dit que cette prime est soumise à cotisations et au prélèvement à la source. *Adopté à l'unanimité*

06- Financement de l'EHPAD du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert (CHBV)

Le Conseil municipal acte le principe du versement de la participation de la commune d'Amplepuis (850 000€) en trois fois, selon le calendrier ci-dessous : 300 000 € en 2026, 300 000€ en 2027 et 250 000€ en 2028 et autorise M le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente. *Adopté à l'unanimité*

07- Détermination du nombre et répartition des sièges du Conseil de la COR fixée dans le cadre d'un accord local

Le Conseil municipal, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, décide de fixer à 70 le nombre de sièges du conseil communautaire de la COR.

M Eric LACROIX souligne qu'une rectification doit être apportée au compte-rendu de la commission finances : 4 élus étaient en faveur de l'accord local et 4 en faveur d'une répartition de droit commun.

En réponse à M Christian LAFFAY interrogeant sur le taux de participation des agents au Conseil communautaire, M le Maire indique que le quorum a toujours été atteint lors des réunions de conseil.

M Thierry THOLIN indique qu'au niveau national, les français reprochent le nombre trop important d'élus au Parlement et ne trouve pas utile de rajouter des élus. A titre d'illustration, il explique qu'en tant que délégué au SYDER, durant ce mandat, le quorum n'a pas été atteint à 4 reprises alors même que 200 élus siègent au Conseil d'administration. Il s'interroge sur la réelle plus-value de passer de 63 à 70 élus. M le Maire se dit favorable à cet accord local d'une part, car il favorise les moyennes communes en leur permettant de bénéficier d'un siège supplémentaire et d'autre part, cela évite de faire perdre un siège à la commune d'Amplepuis.

M Jean-Marc GUILLOT déplore l'absentéisme des élus désignés. Mme Lydie AUGAY se dit partagée.

En réponse à Mme Nathalie CHANFRAY, M le Maire indique que les titulaires n'ont pas de suppléant.

Mme Pascale CERNICCHIARO estime que cet accord local permet plus de souplesse aux plus petites communes pour suppléer en cas de besoin. M Eric LACROIX indique que cet accord local ne règlera pas les questions d'absentéisme.

Adopté par 14, 5 abstentions (Peggy ROUGE PIPEREAU, Emmanuel MAETZ, Nathalie CHANFRAY et Angélique GONIN-CHARTIER ayant un pouvoir) 6 contre (Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Lydie AUGAY ayant un pouvoir, Jean-Marc GUILLOT, Christian LAFFAY)

08- Convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie avec la COR

Le Conseil municipal approuve la convention avec la COR de valorisation des CEE. *Adopté par 24 et 1 abstention (Mme Patricia PIVOT)*

09- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH-RU

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 1 000€. *Adopté à l'unanimité*

10- ZAC de Coucy – tranche VIII – vente du lot n°7

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°7 cadastré D 1112 au prix de 45 180 €. *Adopté à l'unanimité*

11- ZAC de Coucy – tranche VIII – vente du lot n°13

Le Conseil municipal approuve la vente du lot n°13 cadastré D 1118 et D 1127 au prix de 31 800 €. *Adopté à l'unanimité*

M Eric LACROIX indique qu'il reste 3 lots dans la tranche 7 et 8 lots dans la tranche 8.

12- Acquisition d'une parcelle – chemin de la Bissachère

M André DAMAIS s'étant retiré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une partie (137m2) de la parcelle cadastrée D 603 appartenant à M André DAMAIS à l'euro pour tout prix et dit que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par le vendeur.

13- Approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU)

Après présentation des avis des personnes publiques associées ainsi que du dossier d'enquête publique, le conseil municipal approuve la révision du Plan Local d'Urbanisme. *Adopté à l'unanimité*

14- Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur la commune d'Amplepuis

Le Conseil municipal décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal d'Amplepuis et de mettre à jour le PLU afin d'intégrer la présente délibération. *Adopté à l'unanimité*

15- Obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades sur la commune d'Amplepuis

Le Conseil municipal décide de soumettre les travaux de ravalement de façades à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal d'Amplepuis et de mettre à jour le PLU afin d'intégrer la présente délibération. *Adopté à l'unanimité*

16- Instauration du permis de démolir sur la commune d'Amplepuis

Le Conseil municipal instaure le permis de démolir sur l'ensemble de la commune en application de l'article R421-27° du code de l'urbanisme et de mettre à jour le PLU afin d'intégrer la présente délibération. *Adopté à l'unanimité*

17- Instauration du droit de préemption urbain sur la commune d'Amplepuis

Le Conseil municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » délimitées au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2025 et rappelle que le Maire possède délégation du Conseil Municipal pour exercer au nom de la commune le Droit de Préemption Urbain. *Adopté à l'unanimité*

18- Instauration du droit de préemption commercial

Le conseil municipal décide de délimiter le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur suivant tel qu'il figure au plan annexé à la présente : 2 périmètres centre- ville et 3 périmètres zones d'activités, et à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption tel que prévu par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme, les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de baux commerciaux et de terrain portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés. Le Conseil municipal donne délégation à M le Maire pour exercer au nom de la commune, ce droit de préemption dans les conditions fixées par l'article L2122-22 du CGCT. *Adopté à l'unanimité*

19- Décision modificative n°01/2025 – Budget principal

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°01/2025 du budget principal. *Adopté par 19 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Mme Patricia BALMONT)*

20- Autorisation de programme/crédits de paiement – construction d'un Centre Technique Municipal – Révision n°1 – 2025

Le Conseil municipal approuve la révision de l'autorisation de programme N°2024-01 : construction d'un centre technique municipal afin d'actualiser le montant des travaux de construction d'un centre technique municipal évalué à 3 000 000 € HT soit 3 600 000 € TTC, portant l'enveloppe globale de l'autorisation de programme à 4 434 306,22 € et d'actualiser la programmation des travaux de reconstruction selon le planning établi dans la programmation faite par l'AMO en Mai 2025, soit une fin des travaux envisagée en 2028. *Adopté à l'unanimité*

21- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) – présentation des actions mises en œuvre

Le Conseil Municipal prend acte des actions mises en œuvre détaillées concernant le rapport d'observations définitives de la CRC.

22- Subventions aux associations 2025

Le Conseil municipal adopte comme suit les montants des subventions versées aux associations pour 2025 :

1) Associations scolaires

- Sou des Ecoles (fonctionnement)	110.00 €
- Prévention routière	250.00 €
TOTAL	360.00 €

Adopté à l'unanimité

2) Associations sportives :

M Jean-Marc GUILLOT et Mme Corinne GELIN quittent la salle.

- Amicale des Pêcheurs à la ligne	200.00 €
- Ski et Montagne	200.00 €
- Volley Ball	200.00 €
- Val de Reins Cycliste	665.40 €
- Tennis de Table	452.40 €

- Pétanque des Petits Brotteaux	336.00 €
- Etincelle	704.80 €
- Eveil Sportif Féminin (gymnastique)	929.20 €
- La Fraternelle	959.80 €
- Hand-Ball	1 137.00 €
- Stade Amplepuisien	2 338.80 €
- Ovale de Reins	1 356.90 €
- Basket Club	1 022.10 €
TOTAL	10 502.40 €

M Jean-Marc GUILLOT et Corinne GELIN s'étant retirés, adopté à l'unanimité

3) Associations culturelles

M Henri BURNICHON, M Daniel DUMONTET, Mme Angélique GONIN-CHARTIER, Mme Corinne GELIN quittent la salle

Mme Pascale CERNICCHIARO souhaiterait que soit communiqué le tableau détaillé des subventions aux associations culturelles.

- Union Musicale	570.00 €
- Union Chorale	150.00 €
- Atelier Danse Création	1 500.00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture	1 448.00 €
- Les amis du musée Thimonnier - GRAHA	660.00 €
- Accordéon club	150.00 €
- Amis Musiciens	870.00 €
- Radio Val de Reins	430.00 €
- Maison du Quartier Déchelette	70.00 €
- Eveil sportif féminin (danse)	335.00 €
- Comité des fêtes	150.00 €
TOTAL	6 333.00 €

M Henri BURNICHON, M Daniel DUMONTET, Mme Angélique GONIN-CHARTIER, Mme Corinne GELIN s'étant retirés, adopté à l'unanimité

4) Associations à caractère social

M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET quittent la salle

Approbation en séance des modifications ci-dessous :

- Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)	120.00 €
- Les Jardiniers d'Amplepuis	120.00 €
- Les Conjointes Survivants	120.00 €
- Association de Gestion des Instituts du Haut Beaujolais (AGHIB)	120.00 €
- CATM	120.00 €
- Centre Social du Parc	240.00 €
- Soleil Plus	120.00 €
- Etre écolier à Kyabe	120.00 €
- Croix rouge Française	120.00 €
- Relais opération orange de sœur Emmanuelle	120.00 €
- Faunambule	120.00 €
- Hospitalité de Lourdes	120.00 €
- Amicale des donneurs de sang	120.00 €
- Atelier tiers-lieu	120.00 €
TOTAL	1 800.00 €

M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET s'étant retirés, adopté à l'unanimité

5) Association à caractère économique

- Union des Commerçants et Artisans d'Amplepuis	200.00 €
TOTAL	200.00 €

Adopté à l'unanimité

23- Subvention Centre Social du Parc 2025 – acompte

M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET quittent la salle

Le Conseil municipal approuve le versement d'un acompte sur la subvention 2025 à hauteur de 80 000€ dans l'attente de la réunion du comité des financeurs. *M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET s'étant retirés, adopté à l'unanimité*

24- Subvention périscolaire école privée Saint-Charles

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention au profit de l'A.E.P. d'un montant de 4 077.12€, pour l'année scolaire 2024-2025, et dit qu'à compter de l'année scolaire 2025-2026, une seule subvention sera versée au titre du périscolaire de l'école Saint Charles au mois de juillet 2026, une fois l'année écoulée. *Adopté à l'unanimité*

25- Mise à disposition à titre exceptionnel de la salle des sports de Bagatelle pour le forum des associations organisé par la pétanque des Petits Brotteaux

Le Conseil municipal approuve les conditions de la mise à disposition de la salle des sports de Bagatelle à la pétanque des Petits Brotteaux pour le forum des associations le week-end du 6 septembre 2025.

En réponse à Mme Patricia PIVOT, M Thierry THOLIN Informe que l'association ne paiera pas le ménage. *Adopté à l'unanimité*

26- Adhésion de la commune à l'association « Les Incorruptibles »

Le Conseil municipal autorise l'adhésion à l'association (30€) et approuve le versement de 73.40€ par classe, soit un total de 176.80€. *Adopté à l'unanimité*

Questions diverses :

- Présentation par Peggy ROUGE PIPEREAU du rapport d'activité de la médiathèque
- M le Maire informe que le choix s'est porté sur le « Clos de l'Industrie » concernant la dénomination de la résidence Pierreval
- Mme Peggy ROUGE PIPEREAU explique que pour des raisons de personnel et de précaution en période préélectorale débutant en septembre, les p'tits bulletins et le bulletin annuel sont suspendus.
- M Eric LACROIX informe que le déménagement de l'école de la marelle a été réalisé le 7/7 par le personnel de la commune au sein de l'école le Petit Prince pour la durée des travaux. La dernière classe (mobile home) arrivera le 31/7.
- M Thierry THOLIN informe que les travaux du superchargeur commencent cette semaine pour un achèvement fin octobre
- Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir
- M JM GUILLOT informe que le « tour de l'avenir » (course cycliste) aura lieu lundi 25/8 à 12h30 pour les féminines et 14h30 pour les hommes. Ils emprunteront la route de Machézal, la rue Belfort, la rue st Paul et la route de St Victor. Il ajoute que le week-end du 5/7, le tour du pays roannais est passé à 4 reprises sur la commune.
- M Henri BURNICHON indique qu'un tableau recensant les Maires d'Amplepuis et leurs projets a été accroché sur le mur de la salle du Conseil, sur l'initiative d'Emmanuel MAETZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire
René PONTET

